

**République gabonaise**

**Étude économique et Sectorielle**  
**Développement du secteur privé**

# Table des matières

Equivalences monétaires et abréviations	i-ii
<b>1 Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Objectif de l'étude	1
1.2 Contexte et justification	1
1.3 Structure du rapport	2
<b>2 Diversification du système productif et relais de croissance</b>	<b>2</b>
2.1 Diversification et développement du secteur privé	2
2.2 Diversification et développement sectoriel	4
<b>3 Evolution du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé</b>	<b>8</b>
3.1 Les organismes publics en place et les limites de leur efficacité	8
3.2 Les organisations intermédiaires représentatives du secteur privé	10
3.3 La recomposition du paysage institutionnel	11
3.4 La rénovation du dialogue entre les partenaires publics et privés	15
<b>4 Le coût des facteurs et la compétitivité de l'économie</b>	<b>15</b>
4.1 Le coût du facteur travail	15
4.2 L'accessibilité et le coût du facteur capital	17
4.3 Le prix de l'électricité	19
4.4 La fiscalité des entreprises	20
<b>5 Conclusions et recommandations</b>	<b>21</b>
Bibliographie	23
Annexe : Plan d'actions thématiques	

## EQUIVALENCES MONETAIRES

Avril 2010

Unité monétaire = F CFA

1 UC = 780.923 CFA

1 UC = 1.19051 EUR

1 UC = 1.47433 USD

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## EXERCICE BUDGÉTAIRE

1er janvier – 31 décembre

## ABREVIATIONS ET SIGLES

AFD	:	Agence Française et de développement
APIP	:	Agence de Promotion des Investissements Privés
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BEAC	:	Banque des Etats l'Afrique Centrale.
BDEAC	:	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	:	Banque Européenne d'Investissements
BGFI	:	Banque Gabonaise et Française Internationale
BICIG	:	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon
CCAIMG	:	Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et des mines du Gabon
CDE	:	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CES	:	Conseil Economique et Social
CPG	:	Confédération Patronale Gabonaise
CNPG	:	Confédération Nationale du Patronat Gabonais
CO	:	Comité d'orientation
COMIBEL	:	Compagnie minière de Belinga
COMILOG	:	Compagnie Minière de l'Ogooué.
DGE	:	Direction Générale de l'Economie.
DSCRIP	:	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ENEF	:	Ecole Nationale des Eaux et Forêts.

FAGA	:	Fonds d'Aide et de Garantie Gabonais
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FED	:	Fonds Européen pour le Développement.
FER	:	Fonds d'Entretien Routier.
FIAS	:	Etude sur le Climat des Affaires au Gabon.
FMI	:	Fonds Monétaire International.
FODEX	:	Fonds de Développement et d'Expansion
HEVEGAB	:	Société Gabonaise de Développement d'Hévéaculture au Gabon.
IDH	:	Indice de Développement Humain.
IS	:	Impôt sur les Sociétés
MIGA	:	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements.
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce.
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement.
PIB	:	Produit Intérieur Brut.
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise.
PMI	:	Petite et Moyenne Industrie.
PNB	:	Produit National Brut.
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PPP	:	Partenariat Public Privé
PromoGabon	:	Agence Gabonaise de la Promotion des PME/PMI
SEEG	:	Société d'Energie et d'Eau du Gabon.
SETRAG	:	Société d'Exploitation des Transports Routiers du Gabon
SEPBG	:	Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon
SIAT	:	Société d'investissement pour l'agriculture tropicale
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TPME	:	Très petite et micro entreprise
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UE	:	Union Européenne.
UNIGABON	:	Union Interprofessionnelle du Gabon
UDEAC	:	Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
UGB	:	Union Gabonaise de Banque

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Objectif de l'étude

1.1.1. L'objectif de l'étude sur le développement du secteur privé au Gabon est d'aider à la conception de politiques publiques orientées vers le développement du secteur privé, acteur clé du processus de diversification économique, de croissance et de réduction de la pauvreté. Il s'agit d'examiner les contraintes (économiques, institutionnelles, fiscales, etc.) qui entravent le développement du secteur privé en soulignant celles qui nécessitent des actions immédiates. L'étude identifie les actions nécessaires pour l'impulsion ou la relance des secteurs clés porteurs de diversification déjà identifiés par une étude précédente<sup>1</sup> et fait des recommandations en termes de réformes à conduire.

1.1.2. Dans un univers de montée de la concurrence sur le territoire national et sur les marchés extérieurs, l'étude a pour ambition d'évaluer la qualité des institutions qui conditionnent l'élargissement des activités, en agissant notamment sur les coûts de transaction. Elle porte également l'attention sur le coût des facteurs et les risques que ces derniers font courir à l'effectivité du processus de diversification.

### 1.2. Contexte et justification

1.2.1. Avec un Produit intérieur brut de 3860 dollars par habitant, le **Gabon figure parmi les rares pays d'Afrique sub-saharienne de la catégorie des économies à revenu intermédiaire**. Ce niveau de revenu par tête est surtout le fruit de la dotation du pays en matières premières qui bénéficie à une population nationale étroite. Ces matières premières sont à l'origine de l'implantation de grandes entreprises internationales et expliquent l'importance des investissements directs étrangers (IDE). Si le **niveau de produit par tête est relativement élevé, l'économie du pays a toutefois les caractéristiques d'un pays à faible revenu**. En mai 2010, le Gabon était noté BB<sup>-</sup> par les agences Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les inégalités de répartition sont importantes et la pauvreté demeure un problème. En 2009, l'Indice du Développement Humain classait le pays au 103<sup>ème</sup> rang mondial sur 182 classés.

1.2.2. Il est indispensable de diversifier l'économie et d'élargir les activités en s'appuyant d'abord sur celles qui sont en correspondance avec la dotation factorielle et les avantages comparatifs. Des relais de croissance potentiels ont été identifiés par l'Etude de la Banque sur la diversification des sources de la croissance économique réalisée en 2008, tels que la transformation dans la filière bois, l'exploitation minière et gazière, l'agro-alimentaire, la pêche et le tourisme. Pousser plus loin la diversification implique cependant de s'attaquer au coût des facteurs ainsi qu'à la qualité de l'environnement institutionnel. C'est en agissant sur l'ensemble de ces facteurs que le Gabon parviendra à améliorer sa compétitivité et à élargir la base de biens échangeables sur les marchés intérieurs et extérieurs.

1.2.3. Le secteur privé a été identifié comme moteur de croissance économique forte, diversifiée et bénéfique aux pauvres par le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) du pays<sup>2</sup>. Aussi, faut-il lever les contraintes pesant sur ce secteur, qui sont très fortes selon Doing Business qui classe le Gabon au 158ème rang sur 183 pays en 2009 pour la facilité à faire des affaires. Les contraintes structurelles liées au cadre

---

<sup>1</sup> BAD, Gabon, Etude sur la diversification des sources de la croissance économique, ADB/BD/IF/2009/57, fév. 2009.

<sup>2</sup> République du Gabon, Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, 2006.

juridique et réglementaire et à la disponibilité des services de base freinent l'attrait des investisseurs privés dans des filières identifiées comme potentiellement porteuses de valeur ajoutée. Par ailleurs, le poids du secteur privé (hors entreprises étrangères) dans l'économie, notamment en termes de nombre d'entreprises, d'investissement et d'emplois est mal évalué, ce qui ne facilite pas l'élaboration et la mise en œuvre de politiques adéquates de son renforcement.

### 1.3. Structure du rapport

1.3.1. La première partie du rapport est consacrée à la revue des principaux arguments qui fondent la diversification et des difficultés de sa mise en œuvre. La seconde partie est consacrée à un examen général du cadre institutionnel. Elle identifie des réformes institutionnelles qui sont de nature à faciliter l'émergence et le développement de l'activité privée. La troisième partie traite du coût des facteurs de production, l'accent étant plus particulièrement mis sur les facteurs primaires de production que sont le travail et le capital, mais également sur l'électricité et la fiscalité. En annexe, est donné un plan d'actions thématiques, apportant des précisions sur les actions communes et spécifiques à mener en direction des secteurs de diversification et des domaines de réforme.

1.3.2. Le présent rapport constitue un résumé du rapport détaillé de l'étude, disponible au Département régional Centre de la Banque pour ceux qui souhaiteraient le consulter.

## 2. DIVERSIFICATION DU SYSTEME PRODUCTIF ET RELAIS DE CROISSANCE

Cette partie rappelle les raisons de la diversification et les principaux blocages de sa mise en œuvre. A la lumière de l'examen des problèmes des principales filières de diversification, elle propose des mesures spécifiques et générales pour surmonter les difficultés rencontrées.

### 2.1. Diversification et développement du secteur privé

2.1.1. La diversification, nécessaire pour l'impulsion d'une croissance durable doit affronter différents types d'obstacles. Au Gabon, ces obstacles tiennent en partie aux impacts négatifs de la manne pétrolière sur les prix relatifs et les coûts, mais également aux problèmes institutionnels, à la faiblesse du secteur privé national et à l'extraversion des grandes entreprises étrangères.

#### *L'impératif de diversification*

2.1.2. **La diversification est l'expression du développement.** Or, dans l'ensemble de l'Afrique centrale, le processus de diversification est en retrait de ce qu'il est ailleurs. L'indice de **diversification du Gabon**, qui s'était amélioré jusqu'au milieu des années quatre vingt, est reparti sur une trajectoire de **concentration de produits**. De manière générale, les économistes considèrent que les exportations manufacturières soutiennent plus durablement la croissance que les exportations traditionnelles de produits primaires. S'agissant du Gabon, quels sont les facteurs qui incitent à la stimulation de la diversification ? L'exploitation pétrolière est marquée par un déclin prévisible. Le pétrole est, par ailleurs, peu pourvoyeur d'emplois directs et n'a pas contribué à développer les échanges interindustriels. De fait, dans une économie moderne qui employait environ 120 000 agents, en 2007, la Direction générale de l'économie indique que le **secteur pétrolier n'occupait qu'un peu plus de 2 000 emplois**

**nationaux soit moins de 2%**<sup>3</sup>. La contribution de ce secteur a été de plus indirecte avec les emplois de services de caractère marchand ou même non marchand (administrations publiques). Cette source de création d'emplois va s'estomper avec le déclin de l'exploitation pétrolière, même si le prix des hydrocarbures est bien orienté. Or, **les arrivées sur le marché du travail** sont de plus en plus nombreuses avec une population très jeune, près de deux personnes sur cinq ayant moins de 15 ans, qui fait actuellement pression sur les structures de formation et d'emploi.

### *Les blocages de la diversification*

2.1.3. Les pays producteurs de pétrole ont généralement beaucoup de mal à élaborer une politique de diversification tirant bénéfice de la manne pétrolière. La difficulté tient en partie au phénomène de « syndrome hollandais ». Le pays qui bénéficie de rentes est moins incité à réaliser des réformes économiques et rencontre des **distorsions de prix relatifs qui pénalisent la production de biens échangeables**. La forte croissance non maîtrisée des revenus augmente le prix des facteurs, dont celui du travail, ce qui conduit à une appréciation réelle de sa monnaie et induit une perte de compétitivité nationale, d'où la présence d'un blocage pour l'industrialisation. Le coût des facteurs économiques est important en ce qu'il conditionne la rentabilité. Il faut parallèlement mettre l'accent sur les défaillances institutionnelles qui agissent sur la structure comme sur le niveau des coûts. *Doing Business* (Banque mondiale) a classé en 2009 le Gabon au 158<sup>ème</sup> rang sur les 183 économies classées en ce qui concerne la facilité à faire des affaires. Pour le climat des affaires, le Gabon ne se positionne convenablement que pour deux rubriques, les impôts et l'octroi de permis de construire. Le classement pour les autres rubriques se situe entre la 130<sup>ème</sup> et la 160<sup>ème</sup> place, que ces rubriques aient traités à la corruption, à l'administration fiscale, au système judiciaire, aux banques ou aux audits comptables.

2.1.4. Un autre blocage de la diversification est la faiblesse des secteurs de diversification et du secteur privé national en leur sein, qui est reflétée par le faible nombre d'entrepreneurs gabonais. Il n'est pas possible d'impulser leur développement sans s'appuyer sur un secteur privé national dynamique. Or, l'extraversion des grandes entreprises étrangères et leur complémentarité insuffisante avec le secteur privé national, privent le secteur privé national de débouchés et d'opportunités d'apprentissage et sont un obstacle à la diversification

### *La diversification est à mener dans le contexte d'un secteur privé hétérogène*

2.1.5. Le droit des affaires qui s'applique au Gabon est un droit conforme à l'acte uniforme OHADA<sup>4</sup> sur le droit des sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique, entré en vigueur le 1er janvier 1998. Un investisseur peut choisir sa structure juridique dans un large éventail de structures, telles la société en nom collectif, la société en participation, le groupement d'intérêt économique (GIE), société anonyme (SA) et la société à responsabilité limitée (SARL). Les formules les plus largement répandues dans le secteur formel sont la société anonyme et la société à responsabilité limitée. La participation des nationaux au capital d'une société n'est pas imposée et aucune autorisation n'est requise préalablement à un investissement. Il existe des restrictions en matière d'embauche des étrangers soumise à autorisation préalable du Ministère du Travail.

<sup>3</sup> Ce poids faible de l'activité pétrolière dans l'emploi est à comparer à sa part prépondérante dans l'économie. Elle représente près de 80 % des exportations, 40 % du PIB et 60 % des recettes budgétaires courantes.

<sup>44</sup> Le Gabon appartient à l'espace OHADA regroupant 16 pays ayant décidé d'harmoniser leur droit des affaires.

2.1.6. Le secteur privé au Gabon est mal connu aussi bien pour ce qui est du nombre des entreprises que de l'emploi correspondant. **Le nombre d'entreprises formelles apparait très incertain**<sup>5</sup>. En 2007, l'effectif salarié évalué par la Direction Générale de l'Economie (DGE) était de 54 000 dans le secteur privé et 64 000 dans le secteur public. Selon la Confédération Nationale du Patronat Gabonais (CNPNG), il y aurait moins de 1000 petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI) et parmi elles, une centaine seulement serait de taille moyenne. Les très petites et micro-entreprises (TPME) sont les plus nombreuses et formeraient un ensemble de l'ordre de 10 000 unités. La plupart d'entre elles sont aux limites de l'informalité quant elles n'y sont pas pour une partie significative de leurs affaires.

2.1.7. L'examen du secteur privé et les efforts de sa diversification ne peuvent pas ignorer cette structuration entre grandes, moyennes, petites et micro entreprises, ainsi que ces grandes incertitudes statistiques sur l'étendue du secteur et sa composition selon la forme juridique et la taille des organisations. Cet examen ne peut pas davantage sous-estimer **l'hétérogénéité de ce secteur dans les demandes d'amélioration de l'environnement économique et institutionnel**. En d'autres termes, la question du coût des facteurs se pose différemment selon le secteur d'activité et selon la taille et la forme de l'organisation. Il en est de même pour le rôle des institutions. Il faut donc prendre en compte cette hétérogénéité du secteur avec, d'un côté, des grandes entreprises et de l'autre, un tissu de PME et de PMI, dont bon nombre relèveraient davantage de la petite voire de la très petite entreprise.

## 2.2. Diversification et développement sectoriel

L'examen des différents secteurs potentiels de diversification (mines et hydrocarbures, bois, agro-alimentaire et pêche, tourisme) montre des potentialités à développer et des faiblesses à surmonter à travers la mise en œuvre de recommandations spécifiques à chaque secteur ou communes à tous

### *Le secteur des mines et des hydrocarbures*

2.2.1. La production annuelle de pétrole ralentit progressivement depuis plusieurs années. Elle est aujourd'hui de l'ordre de 12 millions de tonnes. En l'absence d'identification de nouveaux gisements exploitables aux conditions du marché international, ce repli de l'activité pétrolière sera structurel. Le pays est actuellement parmi les quatre premiers producteurs pétroliers de l'Afrique sub-saharienne avec une production largement dominée par les investisseurs étrangers. Une quarantaine d'entreprises pétrolières étrangères, principalement nord-américaines et européennes, sont implantées sur une trentaine de champs on-shore et off-shore. Jusqu'à présent, le pétrole n'a pas été un facteur de développement des relations interindustrielles et d'effets positifs induits en matière de diversification. Mais il existe des possibilités prometteuses d'exploitation de gaz naturel autour duquel peut se construire un complexe pétrochimique et se développer la **pétrochimie**.

2.2.2. Le développement **des ressources minières**, très abondantes, peut également constituer des **relais de croissance**. Situés au Nord-est du Gabon, les gisements de fer du secteur de Bélinga sont très importants. Les réserves géologiques, estimées à plus d'un milliard de tonnes, ont une teneur en fer de l'ordre de 60 %. Les possibilités de transformation du minerai de fer sont nombreuses avec, pour chacune d'elles, leurs propres contraintes de fonctionnement, et leurs propres exigences d'environnement et de facteurs permissifs. Le

<sup>5</sup> Les estimations du nombre d'entreprises formelles varient entre 2000 et 10000, pour un rythme de création de 4000 par an selon l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP).



secteur subit des coûts élevés des infrastructures et du travail local qualifié ainsi que la faible capacité à monter des Partenariats Public-Privé (PPP), le coût du travail non qualifié lui posant moins de difficultés.

2.2.3. Dans l'ensemble du secteur des mines et des hydrocarbures, le développement des partenariats avec les entreprises étrangères demeure indispensable pour réunir les financements nécessaires à l'extraction et à la valorisation locale, ainsi qu'à l'extension des infrastructures, Ils permettraient de faciliter la commercialisation extérieure et l'importation de technologies. Ces partenariats devront viser la mobilisation de moyens mais aussi le développement des relations économiques des grandes entreprises étrangères avec le reste de l'économie et les PME-PMI.

### *Le secteur du bois*

2.2.4. La stratégie de développement de cette filière constitue une des principales réponses à l'essoufflement probable du secteur pétrolier. La forêt couvre plus de 20 millions d'hectares, environ 80 % du territoire, sur lequel se mêlent une soixantaine d'essences commercialisables dont l'okoumé et l'ozigo. L'évacuation des grumes et les installations d'établissements de transformation sont rendues difficiles par les distances souvent importantes, le mauvais état du réseau routier et les nombreux aléas du chemin de fer et de la manutention portuaire. Les activités du bois sont l'œuvre de quelques centaines d'entreprises, qui sont à environ 75% la propriété d'expatriés. Au début de l'année 2010, le gouvernement a quelque peu surpris les opérateurs du bois en portant la cible de transformation à 100% dès 2010 contre un objectif initial de 75% sur 2012. Aucune entreprise ne peut désormais déroger à l'installation d'unités locales de transformation. L'obligation de transformer, même si une période de transition est nécessaire, devrait provoquer une redistribution de la valeur ajoutée au bénéfice du Gabon, en particulier par l'emploi et la redistribution de la marge bénéficiaire. Pour le moment, le taux de transformation du bois exporté est compris entre 25% et 35%, contre un objectif de 100% fixé par le gouvernement. Encore faudrait-il préciser le degré de cette transformation. Le nouveau gouvernement souhaite que la production nationale des grumes couvre en priorité la demande des unités locales à des fins de transformation. La question est désormais de savoir quelle sera la durée de la transition et l'effectivité du Fonds de 20 milliards de FCFA dont la création a été annoncée par l'Etat pour soutenir les activités de transformation du bois.

2.2.5. L'exportation des grumes est sensible à la conjoncture internationale, en particulier à celle de l'Asie qui représente environ 70% des ventes principalement orientées sur la Chine et l'Inde. La crise actuelle a affecté les entreprises. L'exportation ne peut-être résiliente aux chocs externes que si la rentabilité interne n'est pas trop fragile. Plus la transformation est importante, plus le Gabon se pose en concurrent des pays asiatiques dont la Chine. **L'avenir de la filière passe d'abord par une capacité des activités de base à demeurer compétitives aux conditions de prix du marché international.** La faible capacité de financement des PME, peu appuyées par les banques, y compris la Banque Gabonaise de Développement, et la disponibilité insuffisante de main d'œuvre locale qualifiée sont deux contraintes du secteur. Or, la capacité à monter dans l'échelle de la transformation est affaire de capacité à accéder au facteur capital à des conditions de prix supportables et à valoriser le travail par les qualifications. Le renforcement des structures d'appui au secteur privé et du système financier devrait aider à desserrer cette contrainte financière. Une meilleure maîtrise du facteur travail est aussi une condition de la compétitivité du secteur. Un des problèmes structurels des entreprises du secteur est de **pouvoir compter sur du travail local qualifié, à un coût pas trop élevé.** L'évolution des rémunérations ne doit pas y être trop en décalage

avec les gains de productivité. Cette dernière sera aussi accrue par la meilleure formation de la main d'œuvre du secteur.

### *Le secteur de l'agro-alimentaire et de la pêche*

2.2.6. Outre les activités de diversification prenant appui sur les matières premières forestières et minières, **le secteur de l'agro-alimentaire constitue également un gisement d'emplois à proximité des centres urbains et périurbains**. Depuis l'indépendance, la part du secteur agroalimentaire dans le PIB a connu une lente, mais significative régression qui ne s'explique qu'en partie par la dynamique du pétrole. Les importations des denrées alimentaires représentent à elles seules 20% du total des importations, soit près de 250 milliards Francs CFA en 2008. Mais, dans la culture gabonaise, le travail de la terre est faiblement valorisé. Beaucoup de maraichers sont des étrangers, les nationaux allant plus spontanément vers les activités de service, en particulier le commerce, qui conduit à l'importation de biens alimentaires plutôt qu'à la production locale. Or, non seulement le potentiel de l'agriculture est très important, mais en longue période, les tensions sur les prix internationaux de ces produits demeureront fortes du fait de la dynamique démographique mondiale et des difficultés de certains pays émergents à faire face à la croissance des besoins de leur population. Il y a donc de **réelles opportunités de développement sectoriel à la fois pour la substitution à l'importation et l'exportation dans la sous région**. A l'instar de ce qui peut-être observé sur les autres matières premières, ces produits pourront supporter des prix locaux de production élevés quand les taux de marges sur l'industrie seront au contraire écrasés par le caractère bon marché du travail dans des pays comme la Chine ou l'Inde.

2.2.7. Les potentialités du secteur peuvent être développées par des investissements tels ceux financés par la Banque pour des plantations de palmiers à huile et d'hévéas ainsi que la modernisation des usines de traitement correspondantes. En effet, **la Banque a contribué par un prêt de 10 millions d'euros au financement d'un projet d'expansion agricole de SIAT Gabon**<sup>6</sup>, une société de droit gabonais, le promoteur du projet étant SIAT SA de Belgique. L'objectif de ce projet est de réduire la pauvreté dans la zone d'intervention en créant 520 emplois permanents et en appuyant 500 petits planteurs. Depuis la mise en œuvre du projet, SIAT a réhabilité comme prévu des équipements industriels mais un certain retard a été pris dans les nouvelles plantations. Pour le rattraper, SIAT s'appuie sur des prestations de services de petits entrepreneurs locaux pour effectuer les plantations. Il serait utile d'étudier plus précisément l'apport effectif de SIAT à la diversification et à la lutte contre la pauvreté.

2.2.8. Comme l'agriculture, la pêche industrielle doit mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires pour mettre fin à l'exploitation insuffisante d'un potentiel halieutique estimé à 300.000 tonnes par an. Les objectifs globaux du DSCRП visent à assurer une meilleure connaissance de cette ressource pour planifier une gestion durable, augmenter la production et sa commercialisation sur les marchés locaux et internationaux, renforcer enfin les capacités du secteur. Les contraintes de développement de ce secteur proviennent de l'absence d'une masse critique d'entrepreneurs nationaux, mais aussi de la difficulté d'accès aux financements pour ceux qui souhaiteraient s'y engager, de l'absence de politique et de cadre institutionnel favorable aux partenariats avec des opérateurs étrangers. Le manque

---

<sup>6</sup> BAD, Rapport d'évaluation du projet d'expansion agricole de SIAT Gabon, ADB/BD/WP/2007/95, mai 2007. Le coût total du projet est de 40 millions d'euros.

d'infrastructures appropriées, notamment pour la réparation des navires, et l'insuffisance des incitations fiscales pour la constitution de flottes s'ajouteraient à ce faisceau de problèmes<sup>7</sup>.

2.2.9. La **valorisation** de ces activités du secteur de l'agro-alimentaire et de la pêche passe par différentes actions. (i) Mise en place des politiques et des **instruments de financement adaptés**, et le cas échéant, **promotion de coopératives agricoles ou d'associations de pêcheurs** qui permettent de réduire le risque par la responsabilité solidaire devant les prêts. (ii) **Renforcement des services d'appui à la formation et aux capacités opérationnelles** du Ministère de l'Agriculture et des institutions spécialisées de recherche. (iii) **Amélioration de l'ensemble des services publics** : réseau routier et autres voies de communication, fourniture d'électricité... (iv) Evaluation des raisons des ventes très insuffisantes de produits locaux dans les grandes surfaces et mise en œuvre d'une stratégie de **promotion de la concurrence** dans la distribution.

### *Le secteur du tourisme*

2.2.10. Le Gabon a des atouts pour le développement du tourisme, en particulier la richesse de sa biodiversité qui peut s'exprimer commercialement à travers la valorisation économique de ses treize parcs nationaux. Cependant, le tourisme est très peu développé et toute une image est à construire. Le pays n'est pas ou très peu programmé par des tours Opérateurs, et ses capacités d'accueil et son offre touristique sont faibles. Faute de pays limitrophes eux-mêmes attractifs, il est peu à même de bénéficier des effets d'entraînement ou de relais au développement du tourisme de proximité. Pour ce qui est du coût des facteurs, **le coût du capital y est élevé**. Il affecte la rentabilité et perturbe le renforcement des capacités hôtelières. **Les coûts salariaux sont aussi un facteur d'affaiblissement de la compétitivité**, y compris par rapport à des pays francophones. Le transport aérien agit sur les flux touristiques à la fois par les tarifs et par les capacités de l'offre. Le prix et la piètre qualité des infrastructures routières vers l'intérieur du pays, de la fourniture d'électricité ou du téléphone sont également des facteurs qui handicapent le développement du tourisme.

2.2.11. Le développement du secteur privé touristique passera par un programme de développement établi en concertation étroite entre tous les opérateurs publics et privés, sous la coordination du Ministère en charge du tourisme. Il conviendrait de mieux identifier le potentiel de demande intérieure et de développer une stratégie de promotion commerciale du produit en relation avec les pays de l'environnement régional. Développer cette activité demandera d'établir des études de marché pour la connaissance de la clientèle potentielle. Sur un horizon court, la clientèle des expatriés devrait être visée car elle est à la fois nombreuse et de niveau de revenu élevé. **Des conventions de coopération sectorielle pourraient être négociées** de manière à ce que le Gabon ne s'enferme pas dans une logique nationale de valorisation du secteur. Il faudrait évaluer le rôle et les actions particulières de l'Etat sur tout ce qui relève des services publics marchands et non marchands, sur la viabilisation et l'exploitation des sites et le renforcement de la formation pour le développement du secteur. Il faudrait enfin évaluer la qualité des incitations fiscales pour orienter les ressources sur l'industrie du tourisme.

2.2.12. Au total, **les contraintes identifiées dans les secteurs passés en revue sont économiques, institutionnelles ou juridiques**. Elles sont relatives en particulier à la faiblesse du secteur privé national, au climat défavorable des affaires, aux besoins de financement non

---

<sup>7</sup> Il est à noter que la Banque a déjà appuyé financièrement le secteur de la pêche à travers le Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture, juin 2005.

satisfaits des PME et TPME et à l'incapacité des banques de les financer, aux coûts élevés du capital et du travail, aux déficiences des infrastructures économiques et services de base, à l'insuffisance en ressources humaines qualifiées, à la fiscalité, et à l'environnement juridique et institutionnel. Face à ces contraintes, outre les recommandations spécifiques mentionnées précédemment par secteur de diversification, il faudrait mettre en œuvre un certain nombre de recommandations valables pour tous ces secteurs:

- **Mener des études sectorielles** pour approfondir la recherche sur chaque filière de diversification et faire la radioscopie des obstacles à leur croissance. Le secteur du bois est à diagnostiquer en premier vu les annonces politiques sur sa transformation.
- **Renforcer les capacités** de l'administration dans le **montage de partenariats public-privé** avec les opérateurs internationaux et nationaux.
- **Redéployer des ressources dédiées à l'éducation générale vers la formation professionnalisante**, en tenant compte des besoins des processus de diversification.
- **Desserrer les contraintes de financement des entreprises**, notamment celles affectant les PME et TPME, par le développement de la variété des sources de financement, y compris la micro-finance.
- **Développer des infrastructures d'appui à la diversification** répondant aux besoins du développement des activités sectorielles (énergie, transports, télécommunications...).

2.2.13. Ces recommandations visent à desserrer les contraintes économiques, institutionnelles ou juridiques identifiées. Elles doivent être détaillées et complétées par un examen plus approfondi des contraintes au niveau du dispositif institutionnel et des coûts des entreprises. Ces questions seront successivement examinées dans les deux parties qui suivent.

### **3. EVOLUTION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'APPUI AU SECTEUR PRIVE**

Il faut mieux identifier les réformes nécessaires du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé et examiner les possibilités de recomposition du paysage institutionnel ainsi que les voies de rénovation du dialogue entre les partenaires publics et privés. Les efforts de diversification pourront ainsi s'appuyer sur un dispositif institutionnel appuyant plus efficacement le secteur privé. Comme le souligne l'étude citée sur les sources de la croissance au Gabon, la diversification suppose l'émergence d'une masse critique d'entrepreneurs, dont l'innovation, la créativité et l'initiative constituent une source primordiale de création de richesses. Cela suppose que soient développées par les politiques publiques, comme cela a été fait dans les économies émergentes, un cadre juridique et des institutions favorables à une telle transformation et à la libération des énergies entrepreneuriales.

#### **3.1. Les organismes publics en place et les limites de leur efficacité**

3.1.1. Au Gabon, les politiques publiques doivent améliorer le cadre institutionnel, mieux coordonner l'action des ministères concernés et assurer le fonctionnement d'organismes publics d'appui au secteur privé qui ont jusqu'à présent insuffisamment rempli leurs missions : l'Agence de promotion des investissements privés (APIP), l'Agence Gabonaise de

la Promotion des PME/PMI (PromoGabon), le Fonds d'Aide et de Garantie Gabonais (FAGA) et le Fonds de Développement et d'Expansion (FODEX).

### *L'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) et ses faiblesses structurelles*

3.1.2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte des investissements (1998), l'APIP est un établissement public administratif créé en 2000, placé initialement sous la tutelle du Ministère du Commerce et du développement Industriel, sa tutelle étant depuis un an le Ministère des finances. Ses principales missions sont, selon son texte de création : rechercher des investisseurs et des partenaires techniques et financiers à travers le monde ; organiser des rencontres sur l'environnement de l'investissement et des affaires au Gabon ; collecter et diffuser l'information économique aux opérateurs ; orienter et assister les investisseurs ; faciliter les formalités de création et de modification d'activités des entreprises ; contribuer à la réalisation d'études sectorielles et à l'identification d'opportunités d'affaires ; évaluer les projets devant bénéficier d'avantages spécifiques. Elle est structurée autour de trois services : (i) guichet unique ; (ii) marketing et information économique ; (iii) études et projets. De ces trois services, seul celui du **guichet « unique » est véritablement actif. Son appellation est abusive car** il n'existe pas encore la réunion dans un même lieu de l'ensemble des activités concourant à la **création de l'entreprise** et son rôle est uniquement de suivi des dossiers. Ce temps de création est **loin de l'objectif de 48 heures** voulu par la charte des investissements de 1998. *Doing Business* (2009) fait état de **58 jours**, et classe le Gabon 152<sup>ème</sup> sur 183 pays pour le démarrage d'une entreprise (158<sup>ème</sup> pour la facilité à faire des affaires).

3.1.3. Une soixantaine de personnes sont attachées à l'APIP. Environ 10000 dossiers d'enregistrement d'entreprises ont été déposés entre 2004 et 2007, et 4318 en 2008. 75 % des entreprises concernées sont des entreprises individuelles et 25 % des sociétés. Une analyse du profil type du requérant, met en évidence sa « petite taille » financière, et la concentration dans les services de 68 % des activités prévues. **Selon l'APIP, 60 % à 80 % des entreprises créées ne passent pas le cap de la 1ère année** Cette forte mortalité est due au fait que beaucoup d'auto entreprises sont créées seulement pour saisir une opportunité d'affaire commerciale ou dans l'espoir de l'attribution d'un marché dans le cadre d'un appel d'offres ; elles perdent leur attrait une fois l'opportunité saisie.

3.1.4. Actuellement, **l'APIP n'est pas en situation d'améliorer la qualité de l'information sur les opportunités d'investissements, ni d'appuyer les opérateurs privés dans la mise en place d'investissements, ni de les accompagner par des services aux entreprises.** La perception négative qu'en ont les agents économiques tient : (i) à l'échec de la promotion effective d'un guichet unique; (ii) au peu de services rendus aux entreprises ; et (ii) la faiblesse quantitative et qualitative de ses moyens humains et financiers.

### *PromoGabon et son assistance insuffisante et inefficace aux promoteurs*

3.1.5. PromoGabon est un Etablissement public placé sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes entreprises, et a été créé en 1972 en tant qu'institution d'appui et conseil pour les promoteurs d'investissement. Elle a pour rôle de les assister dans le montage des projets, dans l'étude de leur faisabilité, ainsi que dans la mise au point de plans de financement et de business plan. PromoGabon peut donc assister les promoteurs préparant un dossier pour la commission d'agrément des investissements du Ministère de la PME-PMI et le comité de crédit allouant d'éventuelles ressources ou garanties du Fonds d'Aide et de Garantie (FAGA).

PromoGabon emploie une dizaine d'agents seulement et dispose d'un budget de 225 millions de francs CFA.

3.1.6. En 2008, PromoGabon a réceptionné 245 dossiers d'investissements sur lesquels 42 ont obtenu le label pour être présentés à la Commission d'agrément. Mais le Comité de crédit s'est rarement réuni, en grande partie pour des raisons tenant à l'étroitesse des moyens du FAGA. Très peu d'entrepreneurs ont pu obtenir des fonds publics d'appui pour leur entreprise. **En longue période, PromoGabon a été un échec.** Dans son fonctionnement effectif, manquant d'expertise en chargés d'études, PromoGabon a peu rempli sa mission d'études et de formation et a surtout mené des activités d'information et de vulgarisation. La suppression du FAGA peut fragiliser davantage PromoGabon si des financements pour la garantie des investissements ne sont pas mis en place.

### *Les Fonds publics : l'échec de FODEX et de FAGA, supprimés en 2010*

3.1.7. Deux établissements publics étaient encore récemment en fonctionnement pour soutenir financièrement le secteur privé : le Fonds d'Aide et de Garantie Gabonais (FAGA) et le Fonds de Développement et d'Expansion (FODEX). En longue période, ni l'un ni l'autre de ces Fonds n'a répondu aux attentes. **Le FAGA**, créé en 1981, avait pour mission d'accorder aux promoteurs agréés au régime des PME/PMI des avances ou des garanties auprès des banques. Il s'est quasiment arrêté entre 2003 et 2008, et sa reprise, en 2008, s'était traduite par l'approbation par le Comité des crédits de seulement six prêts. L'alimentation insuffisante en fonds du FAGA et son fonctionnement déficient ont impliqué que, même **avec un projet dûment agréé, le promoteur pouvait être maintenu dans une impasse financière.**

3.1.8. Le **FODEX** a été créé en 1993 avec des ressources apportées en particulier par un prêt BAD d'une vingtaine de milliards de francs CFA<sup>8</sup>. Ce Fonds devait financer respectivement des études de faisabilité de projets, des prêts participatifs aux fonds propres nécessaires au lancement des projets; 50% des garanties exigées par les banques sur les prêts accordés, et le refinancement des banques commerciales primaires. En réalité, FODEX, mal géré et largement détaché de ses objectifs initiaux, a mené des activités qui ont bénéficié à des secteurs où les comportements de spéculation et de recherche de marge commerciale l'emportaient. Il en est résulté pour FODEX la non atteinte de ses objectifs et un taux de récupération des prêts de seulement 60 %. Ces faiblesses de FAGA et FODEX sont à l'origine de leur dissolution en mars 2010 et du transfert de leurs missions, activités et ressources à la Banque Gabonaise de Développement (BGD), qui était jusqu'alors dépositaire de leurs fonds pour le compte de l'Etat.

## **3.2. Les organisations intermédiaires représentatives du secteur privé**

3.2.1. La nouvelle démarche d'impulsion du secteur privé implique un dialogue élargi et approfondi entre le secteur public et les opérateurs privés. Elle n'atteindra son but que dans la mesure où des organismes privés intermédiaires représentatifs pourront émerger pour porter les intérêts variés d'un secteur privé très hétérogène. Le dialogue entre partenaires sociaux doit refléter à la fois le monde de la PME-PMI, mais aussi celui des artisans qui sont aussi un vecteur potentiel de la diversification des sources de la croissance.

<sup>8</sup> Le prêt a été apporté à travers le Projet BAD de développement des PME (ADB/BD/WP/93/34, mars 1993). Son objectif, qui n'a pas été atteint, était de promouvoir et de développer environ 200 PME au Gabon,

### *Les représentations patronales*

3.2.2. **La Confédération Patronale Gabonaise (C.P.G.)**, née en 1978, est le premier syndicat patronal. Regroupant en particulier les grandes entreprises, la CPG représenterait environ 80 % du PIB et 90 % de l'emploi formel. Les entreprises qui lui sont affiliées sont au nombre de 256 sur 22 branches et 16 syndicats. **La Confédération Nationale du Patronat Gabonais (CNPG)**, datant de 1987, est la seconde organisation représentative avec aujourd'hui 75 adhérents actifs principalement des PME-PMI. Ces deux organisations ont toute leur place dans les instances de dialogue à mettre en place.

### *La Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et des mines du Gabon*

3.2.3. La Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et des mines du Gabon (CCAIMG) ou Chambre consulaire, régie par ses statuts de 1978, est un établissement public administratif sous tutelle du Ministre de l'économie. Elle a des missions représentatives du secteur économique (essentiellement privé) et revendique une position charnière entre le secteur privé et les pouvoirs publics. Elle a théoriquement des missions de formation ciblée, d'assistance technique, de conseil auprès de ses membres, ainsi que de tenue de banques de données économiques, de fichier d'entreprises et de répertoires d'opportunités d'affaires. La difficulté est grande à connaître aujourd'hui le nombre d'entreprises affiliées. Son activité principale se déroule à Libreville et elle a des représentations à Port Gentil et Franceville. Alors que selon les statuts, le Président de la Chambre devrait être élu, il est en fait nommé par le pouvoir politique. L'actuel Président est un ancien Premier Ministre. Budgétairement dotée par l'Etat, ses ressources sont en 2009 de 780 millions de FCFA. Son personnel est d'environ 60 agents, dont peu présentent des qualifications en rapport suffisant avec les services attendus.

3.2.4. Le bilan d'activité de la Chambre est plus que modeste. Son fonctionnement souffre d'une inadéquation entre compétences et objectifs assignés. Pourtant, de nombreuses PME/TPME pourraient tirer profit d'un redéploiement de ses activités afin que la Chambre puisse **devenir un véritable acteur de représentation du secteur privé et de facilitation de ses affaires** à l'intérieur comme à l'extérieur du Gabon. Pour jouer son rôle, la Chambre de Commerce doit : **disposer d'organes de gouvernance conformes à ses statuts** et à son caractère représentatif, et faire partie du Comité d'orientation de la future nouvelle structure de promotion du secteur privé; **impulser ses activités d'information et d'accès à ses bases de données ; développer sa production de services aux entreprises** en collaboration avec l'APIP ou la nouvelle structure à mettre en place<sup>9</sup> (promotion de la PME/TPME, formation, appui comptable et responsabilité d'un centre de gestion agréé, recherche et diffusion d'opportunités d'affaires, y compris à l'exportation) ; **améliorer la qualité de ses ressources humaines** et **compléter ses ressources budgétaires** par la vente de services aux entreprises.

### **3.3. La recomposition du dispositif institutionnel autour d'une nouvelle structure de promotion des investissements privés et de leur financement**

3.3.1. L'examen des principales composantes actuelles de l'appui institutionnel au secteur privé a montré les limites de leur efficacité. L'APIP, PromoGabon, la Chambre de commerce, et le système bancaire n'ont pas atteint leurs objectifs, et leur coordination est très insuffisante. Il est apparu que maintenir en fonctionnement plusieurs agences de promotion de

---

<sup>9</sup> Voir paragraphe 3.3.

l'entreprise privée a dilué les responsabilités et saupoudré les ressources disponibles, ce qui n'a pas permis de fournir aux entreprises les services d'appui attendus.

3.3.2. C'est en raison de cette situation que des décisions ont été prises par le Gouvernement, qui a annoncé suite au Conseil des Ministres du 4 Mars 2010 « le renforcement de la structure de la Banque Gabonaise de Développement par son recentrage sur ses métiers traditionnels ainsi que le transfert des missions, des activités et des ressources du Fonds de Développement et d'Expansion (FODEX) et du Fonds d'Aide et de Garantie (FAGA) aux PME-PMI, à la Banque Gabonaise de Développement ». Ces décisions vont dans le sens de la simplification du dispositif institutionnel et du regroupement des organismes concernés par la promotion des investissements, mais des mesures plus détaillées sont attendues sur les modalités de prise en charge des missions de garantie et refinancement des investissements des organismes dissous, FAGA et FODEX, ainsi que sur l'élargissement de l'appui de la BGD aux PME. De plus, ces décisions ne portent pas sur l'ensemble des réformes et mesures nécessaires pour faire face aux lacunes de l'appui au secteur privé.

3.3.3. De façon générale, une recomposition globale du paysage institutionnel de l'appui au secteur privé doit être menée en vue de sa meilleure coordination et de la prise en charge véritable des besoins des entreprises privées pour leur création, développement et fonctionnement. Dans ce contexte, **un nouveau paysage institutionnel est à mettre en place, qui sera basé sur** : (i) la fourniture efficiente aux entreprises, en particulier aux PME et TPME, des services attendus par elles aux stades de création, de développement et de fonctionnement ; (ii) la promotion, en liaison avec les banques, les organismes de financement et les partenaires au développement, des financements et garanties nécessaires aux entreprises ; (iii) la dotation des organismes concernés en statuts adaptés à leurs missions, organisant la participation active des parties prenantes (public, privé, banques, partenaires au développement), assurant la transparence et le contrôle par les pairs, et facilitant la mobilisation par ces organismes des ressources nécessaires à leur fonctionnement; (iv) la qualification des agents des organismes concernés ainsi que la sélection de dirigeants compétents en conformité avec leurs statuts. **Ce dispositif sera organisé autour d'une nouvelle structure (NS) dédiée à la promotion des investissements privés et de leur financement**, qui pourrait être une sorte d'APIP rénovée.

3.3.4. A cet effet, il serait utile de réexaminer les missions, positionnements, statuts et moyens des ministères et organismes chargés d'appuyer le secteur privé, en particulier l'APIP, PromoGabon, la Chambre de Commerce, la BGD. Ce réexamen doit inclure celui de leur interaction et implication avec toutes les autres parties prenantes dans le processus d'appui, telles que : les Ministères, les collectivités territoriales, les banques, les organisations représentatives du secteur privé, les partenaires au développement ainsi que les professions concernées (consultants, notaires, avocats, comptables, etc.).

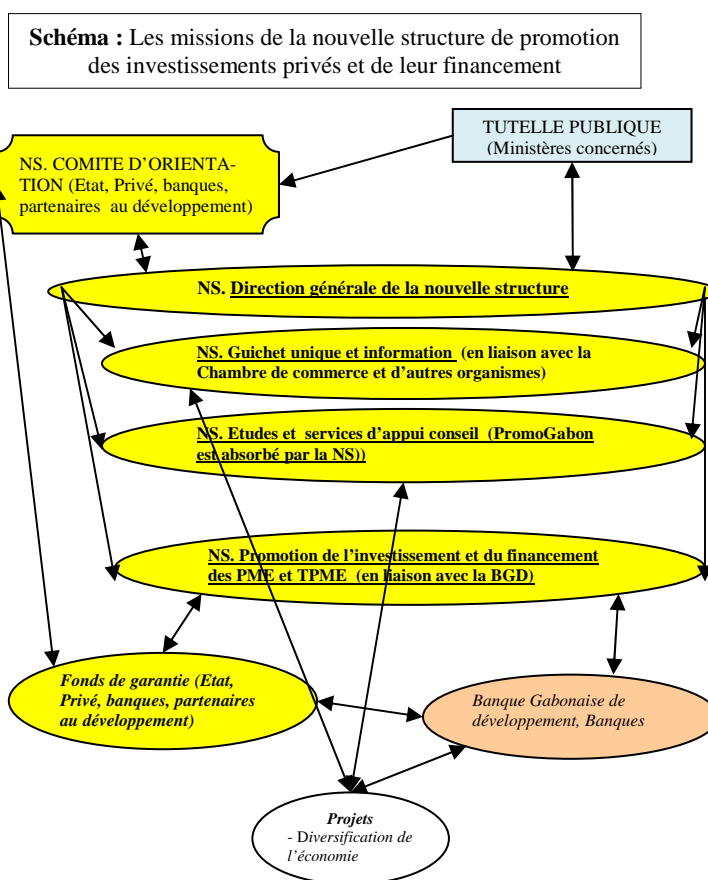
### **La nouvelle structure (NS)**

3.3.5. **La nouvelle structure (NS)** devrait se voir confier des missions donnant **plus de place aux services rendus aux entreprises** et être dotée d'un **statut adéquat prévoyant un Comité d'orientation (CO) associant Public et Privé**. Elle serait organisée autour de **trois missions fondamentales : guichet unique et information, études et services d'appui conseil, et promotion des investissements et du financement des PME et TPME**.



- **(i) Guichet unique et information:** Assurer le fonctionnement adéquat au sein de la NS du Guichet unique d'enregistrement, de modification ou de radiation des entreprises, et réduire les délais d'enregistrement des entreprises à 48h. Informer des entrepreneurs et promoteurs sur les secteurs porteurs, les démarches de la création d'entreprise, leurs principaux interlocuteurs, et les services aux entreprises existants. Pour ce travail d'accueil et d'information, la NS doit offrir les services d'un centre de documentation et de bases de données alimentés grâce à ses autres activités.

- **(ii) Etudes et services d'appui conseil :** Mener ou impulser des études et travaux pour développer le niveau d'information et de connaissances des entreprises, en particulier sur les opportunités sectorielles d'investissements. Impulser le travail d'étude et de proposition relatif à l'environnement des affaires, et faire de la NS un des interlocuteurs des organisations les évaluant, notamment *Doing Business*. Accompagner les entreprises dans les diverses démarches liées à l'investissement ou à leur fonctionnement. Développer l'appui conseil à la création d'entreprises (étude de marché, élaboration de business plan et de plans de financement, préparation de dossiers d'investissements). Appui conseil au développement et fonctionnement d'entreprise (tableaux de bord, diagnostics, information, informatisation, comptabilité, exportations, marchés). Apporter un appui juridique aux différentes étapes de création et de fonctionnement de l'entreprise. Au titre de cette mission, NS absorbera PromoGabon dont les attributions et les moyens lui seront rattachés de façon à renforcer ses capacités et sa crédibilité dans la préparation et la présentation des dossiers d'investissements.



- **(iii) Promotion des investissements et du financement des PME et TPME<sup>10</sup> :** Rechercher et identifier des investisseurs stratégiques aux niveaux national et international ; Accompagner des entreprises dans la recherche de financements (garanties, emprunts bancaires) ; Soutenir les activités de consultance et de formation des entrepreneurs privés par la promotion et éventuellement la mise en place de financements à cet effet ; Impulser le dialogue et la coordination sur les politiques de financement de l'investissement privé, en particulier pour la garantie des investissements et l'obtention de financements auprès des

<sup>10</sup> Des recommandations plus détaillées sur la politique de financement sont faites dans la partie 4 du rapport relative au coût des facteurs et à la compétitivité, en particulier au paragraphe 4.2.7.

partenaires au développement, mais sans intervention directe dans l'attribution et la gestion des prêts d'investissement ; Promouvoir la mise en place d'un fonds de garantie financé par le Public, le Privé et les Partenaires au développement, placé sous le contrôle du Comité d'Orientation de la NS et dont la gestion par le système bancaire doit être transparente.

3.3.6. Le schéma met en lumière les missions principales de la NS, et ses relations avec la tutelle publique, le Comité d'Orientation, la Chambre de Commerce ainsi qu'avec les Banques et le nouveau fonds de garantie mentionné ci-dessus. Il retient l'intégration de PromoGabon dans la NS. Il fait apparaître les relations NS/Chambre de commerce (pour l'information et l'appui aux entreprises)<sup>11</sup>, NS/BGD (pour la garantie et le financement des investissements). Il aurait pu évoquer la possibilité de mise en place sur le territoire national d'un ou plusieurs Centres de l'Entreprise, en tant que lieux géographiques où toute une série d'activités d'appui sont réunies et où des concertations se développent entre entreprises ou entre les entreprises et leurs partenaires.

3.3.7. Pour mener à bien ses missions, la NS doit construire et animer un partenariat associant directement l'Etat, le secteur privé, les bailleurs de fonds étrangers, mais également les banques et des institutions de micro-finance. **Réunis au sein du Comité d'orientation de la NS**, ces acteurs ont vocation à participer à la discussion et mise en œuvre des politiques de promotion des investissements et des financements privés. Le CO permettrait d'améliorer la préparation des politiques et d'atténuer le problème d'accès au financement auquel sont confrontés les PME et TPME. Le CO de la NS devrait analyser trimestriellement l'information économique et financière relative à l'exécution des politiques de l'investissement privé et de son financement.

3.3.8. **Le statut de la NS doit être défini en fonction de ces missions.** Ce statut doit faciliter le partenariat public-privé, permettre la mobilisation de ressources suffisantes pour son fonctionnement, assurer transparence et contrôle, et prévoir l'activité en son sein d'entités actives (centre unique, centre de documentation, centres d'appui aux entreprises, etc.) prenant des initiatives pour fournir leurs services. A la lumière de l'expérience du Gabon et d'autres pays, **le choix du statut de la NS pourrait être fait entre trois formes juridiques** qui semblent lui être applicables<sup>12</sup>: l'établissement public, la société d'économie mixte et l'association sans but lucratif. Les critères pouvant éclairer le choix de la forme juridique de la NS en référence aux spécificités gabonaises sont en particulier : sa nature juridique, son mode de gouvernance, le statut du personnel, les règles comptables, et les modes de passation des marchés. **La forme juridique « société d'économie mixte » semble être plus à même** que les deux autres formes juridiques d'impulser le partenariat public-privé, la transparence, la nomination de responsables compétents, et le contrôle par l'ensemble des parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds. Pour retenir définitivement ce type de statut pour la NS et les autres organismes du dispositif, une étude de faisabilité devra étudier sa capacité à mobiliser les ressources humaines et financières stables nécessaires à son fonctionnement. Cette étude

<sup>11</sup> La description du rôle attendu de la Chambre de commerce a été faite dans la partie 3 de l'étude.

<sup>12</sup> i) **L'établissement public** peut avoir un caractère administratif ou industriel et commercial. Ses organes sont le Conseil d'administration (pouvant comporter des représentants du public et du privé) et le Directeur général. Son personnel est rattaché à la Fonction publique. ii) **La Société d'économie mixte** est une structure de droit privé, prévue par le droit OHADA, dont le capital est public ou privé. Ses organes sont le Conseil d'administration (jouant un rôle d'orientation et de contrôle, et pouvant se structurer en sous-groupes tels que Gouvernement, Privé, Bailleurs de fonds, etc.) et le Directeur général nommé par le Conseil d'administration. Son personnel a un statut de droit privé. iii) **L'association sans but lucratif** est de droit privé. Elle n'a pas de capital social ; ses organes sont l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, le Président de l'Association et le Directeur Général nommé par le Conseil d'administration. Son personnel a un statut de droit privé.

devrait aussi examiner comment et à travers quelles étapes, le nouveau dispositif institutionnel d'appui au secteur privé se mettra en place, en particulier comment les missions d'APIP peuvent éventuellement évoluer vers celles de la NS et comment les personnels en place des organismes existants seront affectés.

### 3.4. La rénovation du dialogue entre les partenaires publics et privés

3.4.1. Depuis quelques années, il y a peu d'espaces de dialogue au Gabon entre l'Etat et le secteur privé, en tout cas sous une forme institutionnalisée. Jusqu'en 2003, des journées de concertation organisées par la Direction Générale de l'Economie remplissaient cette fonction et étaient un moment d'échange décloisonné entre les acteurs de tous les secteurs. Actuellement, les échanges existent, mais au coup par coup et dans un cadre bilatéral où chacun essaie de faire prévaloir des intérêts catégoriels. Afin de favoriser le développement du secteur privé et de restaurer le climat de confiance le plus large, il est souhaitable de réinstaurer un véritable dialogue entre le secteur public et les opérateurs privés. Pour cela, il conviendrait que l'Etat prenne l'initiative d'une rencontre nationale annuelle de concertation. Le dialogue pourrait s'organiser autour de trois groupes d'acteurs clés: (i) les organisations représentatives du secteur privé (ii) les bailleurs de fonds appuyant le secteur privé; et (iii) les ministères et organismes concernés par le secteur privé.

3.4.2. Cette rencontre peut-être organisée à l'initiative du Premier ministre ou témoigner de l'implication directe de la Présidence de la République, avec des relais au niveau des ministères techniques, mais également des institutions spécialisées, plus particulièrement la NS. Du côté du secteur privé, les principales structures à impliquer sont la CPG, la CNPG et la Chambre de commerce. La liste pourra s'élargir du côté des artisans et commerçants qui sont proches de la micro-entreprise ou du secteur informel. Il est également souhaitable que la rencontre s'élargisse aux partenaires au développement pour que ceux-ci partagent la vision holistique de la société souhaitée par le gouvernement et la société civile.

3.4.3. D'autres rencontres périodiques pourraient aussi être organisées par des entités comme la NS, la Chambre de Commerce ou les organisations patronales.

## 4. LE COUT DES FACTEURS ET LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE

Les recommandations déjà faites suite à l'examen des contraintes de la diversification, ont mis l'accent sur les actions à entreprendre pour mieux maîtriser les couts des facteurs capital et travail dans les secteurs bois, agroalimentaire et pêche, et tourisme. Le coût des facteurs y est en effet apparu comme un obstacle à la diversification ainsi qu'à la compétitivité et au développement du secteur privé. L'examen de quelques unes de ses composantes importantes, le prix du travail et du capital ainsi que la fiscalité des entreprises et l'électricité, peut permettre de dégager des orientations et voies d'action pour les maîtriser. Des travaux ultérieurs pourraient prendre en compte les autres coûts en services publics marchands et non marchands tels que télécommunications, infrastructures routières, terrains à bâtir, etc.

### 4.1. Le coût du facteur travail

*Un facteur dont le prix porte l'influence de la rente pétrolière*

4.1.1. **Le travail agit directement sur la compétitivité d'une économie.** Il participe de la formation des coûts de production à la fois par la rémunération nominale, c'est à dire le

salaires, et par la qualité du facteur, c'est à dire sa productivité. Cette dernière est elle-même fonction du système de formation, de l'effort des agents qui dépend des conventions sociales et des équipements mis à la disposition des salariés. En septembre 2006, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) avait été porté de 64 000 F.CFA mensuel, niveau fixé depuis 1970, à 80 000 F.CFA. Une nouvelle augmentation significative est intervenue en janvier 2010 fixant ce salaire plancher à 150 000 Francs CFA. Ce nouveau réajustement pourra avoir des effets significatifs sur la compétitivité du secteur de production des biens échangeables.

4.1.2. **Le coût du travail au Gabon est-il trop élevé ?** La présence d'un taux de chômage élevé et d'un secteur informel, qui occupe une partie importante de la population active à des niveaux de rémunérations inférieurs à ceux du secteur informel, sont des arguments qui le suggèrent. La réponse à la question est toutefois plus complexe et non dépourvue de subjectivité selon l'agent auquel elle s'adresse. Pour l'employé, le salaire est d'abord un moyen de subsistance. Pour le producteur, la rémunération du travail est avant tout un élément du coût de production et est à lier à la productivité du facteur travail. De la comparaison avec d'autres pays, par exemple le Cameroun, il ressort pour les chefs d'entreprises que la main-d'œuvre gabonaise coûterait plus cher.

4.1.3. Les secteurs des activités de rente ou de caractère monopolistique peuvent assez facilement supporter des salaires relativement élevés. En d'autres termes, des salaires d'un niveau plus élevé que la productivité en valeur ne pénalisent pas gravement la rentabilité du secteur pétrolier. Les conséquences sont autres pour des activités qui ne relèvent pas des « rentes ». Dans les dernières années, la perte de rentabilité au sein de la filière bois a été illustrative de certains problèmes de compétitivité dont le coût des salaires n'est pas absent. L'écart entre le coût unitaire et le prix de vente est suffisamment étroit pour que des salaires, supportables si le prix international du bois est élevé, deviennent un facteur de non compétitivité lorsque le prix international baisse.

4.1.4. La dernière augmentation des salaires accroît fortement la part des ressources publiques affectée au traitement des fonctionnaires. Par ailleurs, ce niveau de salaire est largement au dessus de ce que paient actuellement la plupart des entreprises du secteur moderne. Dans un contexte international de libéralisation et de montée de la concurrence, **toute trop forte augmentation discrétionnaire des salaires peut-être un facteur de baisse de la compétitivité** dans des secteurs clés de la diversification, et d'obstacle à l'augmentation de l'emploi. Pour ne situer le problème qu'à travers l'exemple du développement de la transformation du bois, cette activité sera potentiellement pénalisée dans la mesure où nombre de pays asiatiques concurrents dont la Chine, ont des conditions salariales variant de 100 à 200 dollars mensuels, 50 000 à 100 000 francs CFA, avec une productivité du facteur qui est considérée comme plus élevée. Les difficultés sont les mêmes dans le secteur des services, dont le tourisme.

4.1.5. Il en résulte donc que **l'augmentation des rémunérations doit trouver sa contrepartie dans l'effort productif et la productivité**. Aussi, l'analyse des conséquences de l'augmentation à 150000 FCFA du SMIG sur les objectifs de compétitivité doit être menée. Il en résulte aussi que **l'amélioration de la qualité des formations doit être utilisée comme un facteur d'action sur la productivité**. Les ressources allouées au système éducatif gagneraient donc à être redéployées vers l'éducation de caractère professionnel et technique, en relation avec les besoins des secteurs de diversification.

## 4.2. L'accessibilité et le coût du facteur capital

La mise en œuvre du facteur capital dépend de sa disponibilité, de son accessibilité et de son coût. L'analyse du système de financement permettra de mieux identifier les actions permettant de faire face aux contraintes identifiées.

### *Le système de financement du secteur privé et ses obstacles*

4.2.1. **Le système de financement interne implique trois types d'acteurs principaux** : les banques, les organismes publics d'appui et les institutions de micro-finance. Les entreprises et les banques peuvent aussi bénéficier de financements extérieurs alloués, au titre de l'aide publique au développement, par des partenaires tels la BAD, l'AFD, la BEI, qui interviennent à travers des lignes de crédit, des dispositifs de garantie et des prêts.

4.2.2. **Le secteur bancaire** gabonais comprend cinq banques de dépôt, trois d'entre elles, l'UGB, la BICIG et la BGFI, réalisant 85 % des dépôts et des encours de crédits. A ces banques s'ajoute la Banque Gabonaise de Développement (BGD). Deux organismes publics venaient en appui au financement du secteur privé, le FAGA et le FODEX, fonds de garantie et de refinancement dissous en 2010. La BGD, société anonyme d'intérêt national, créée en 1960, a pour mission d'apporter son concours technique et financier à la réalisation de tout projet promouvant le développement économique et social du pays. Ses activités sont l'octroi des prêts à court, moyen et long termes, la prise de participations au capital de sociétés et l'octroi de garanties sous forme de caution ou d'aval. Ses clients sont les particuliers, les entreprises ou les collectivités publiques, aussi bien pour des prêts immobiliers et à la consommation que pour le financement d'investissements économiques. Elle gère aussi pour le compte de l'Etat des prêts du FAGA et du FODEX, mais n'a pas encore précisé les modalités détaillées de prise en charge du transfert récent en son sein de leurs attributions.

4.2.3. **Le réseau de la microfinance est récent et son ampleur est limitée.** Le Gabon est dans ce domaine en retrait par rapport à ce qui est fait en Afrique centrale. Cinq structures sont fonctionnelles. Avec un capital de 500 millions de francs CFA, la Financière Africaine de Microprojets (FINAM), agréée en octobre 2005, est la seule institution à avoir un volume d'activités significatif. L'entrée prochaine de deux nouvelles structures, LOXIA et GAMIFI, devrait aider à cette promotion, mais sans doute de manière encore insuffisante. Dans les prochaines années, la micro-finance peut réussir à se positionner aussi sur d'autres activités que le commerce et la couverture de la consommation immédiate. Son rôle pourrait être non négligeable pour la réduction de la pauvreté et pour le financement de la TPME. Cette présence dans le créneau de l'activité de production, et pas seulement de services, pourrait être facilitée par la mise en place d'un Fonds de refinancement des organismes de microfinance, leur permettant de s'engager sur un horizon compatible avec le financement du cycle d'exploitation et des investissements des TPME.

4.2.4. **Peu de PME et TPME trouvent des solutions à leurs problèmes de financement.** Pourtant, leur demande potentielle en financement peut être considérée comme significative, même si son évaluation précise n'est pas disponible. **Le financement des investissements à long terme est, sauf exceptions, un domaine hors du champ d'activité des banques commerciales,** qui préfèrent placer leurs liquidités excédentaires. Comme les autres banques, la BGD finance très peu les PME et TPME. **Les grandes entreprises sont mieux loties.** Elles ont accès au système bancaire et, pour celles qui ont la qualité de filiale, elles peuvent bénéficier de transferts à partir des «maisons mères». Cette incapacité du système financier à

accompagner le développement du secteur privé, en particulier des PME et TPME, est due à des obstacles multiples : **garanties insuffisantes, coût élevé du crédit, risques élevés.**

4.2.5. Les **garanties insuffisantes** sont liées à plusieurs facteurs institutionnels : insuffisante protection des investisseurs, difficultés importantes d'exécution des contrats et du recouvrement des créances, délais longs et coûts élevés de réalisation des garanties et des procédures de liquidation des entreprises. A ces obstacles, s'ajoute l'extrême lenteur des réformes touchant au système judiciaire, aux titres de propriété, et à l'accélération des procédures de recouvrement des dettes. L'organisation et l'efficacité de la garantie des investissements posent encore problème après la dissolution du FAGA et du FODEX.

4.2.6. Un autre obstacle du financement de l'investissement privé est le **coût élevé du loyer de l'argent**, qui a un impact sur les coûts de production et par suite, sur la compétitivité de l'économie. Les taux d'intérêt nominaux du système bancaire sont de l'ordre de 7.5 % à 8.5% pour les opérations les plus « sûres » à court et moyen termes et les entreprises les plus « fiables », soit moins d'une centaine. Les rares PME ayant obtenu un crédit du FAGA devaient acquitter un taux d'intérêt de l'ordre de 12 %, et disposer d'une couverture de garantie de 100%. La facilité de découvert dépasse des taux d'intérêt de 20 %. Les taux d'intérêt pratiqués par la micro-finance varient de 3 à 6 % sur une base mensuelle, soit de 50 % à 100 % sur base annuelle. La soutenabilité de ces taux ne tient qu'à la rotation très courte des prêts, aux marges bénéficiaires que permettent de dégager des activités principalement commerciales. D'autres obstacles du financement sont l'**absence d'informations fiables et pertinentes** sur les entreprises et la difficulté du calcul du risque, qui conduisent au rationnement des crédits par les banques.

#### *Lever les contraintes et réduire la cherté du crédit*

4.2.7. Lever les contraintes pour augmenter l'accès aux banques et baisser le coût du capital n'est pas l'affaire des seules banques. Il faut mieux assurer le financement des différentes catégories d'entreprises. L'action de l'Etat, en collaboration avec les organismes publics, le secteur privé et les bailleurs de fonds, en particulier la BAD, devront permettre de mettre en place un cadre institutionnel assurant un pilotage plus coordonné et transparent du financement du secteur privé. La problématique envers les PME-PMI s'avérant la plus délicate, c'est surtout pour ces entreprises que sont formulées les recommandations suivantes, dont le suivi de la mise en œuvre incombera en particulier à la nouvelle structure proposée pour la promotion des investissements et du financement du secteur privé :

- **Mieux évaluer les besoins en financement respectifs des différentes composantes du secteur privé** (grandes entreprises, PME/PMI et micro entreprises), en particulier dans les secteurs de diversification, et proposer des mesures concrètes pour surmonter les obstacles rencontrés par chaque projet d'investissement recommandé.
- **Accroître le financement des PME/PMI, en particulier de leurs investissements, par la BGD et les autres banques**, en s'appuyant sur une meilleure prise en compte de leurs risques et sur l'amélioration de leur environnement juridique.
- **Donner plus de profondeur à l'intermédiation financière** en améliorant la qualité de l'information sur les entreprises, en particulier à travers la mise en place et le respect des normes comptables et d'audit.

- **Améliorer l'environnement institutionnel, en particulier juridique, pour impulser la dynamique de financement des PME-PMI.** Cette amélioration nécessite : la mise en place de systèmes plus fiables de titres fonciers et de garanties de crédit de manière à sécuriser les créanciers ; la suppression des contraintes légales et judiciaires entravant la récupération des biens pour permettre le développement du crédit bail.
- **Prendre mieux en compte la perception des risques par les banques,** en les réduisant grâce à la fiabilisation des projets d'investissement et au partage des risques. La fiabilisation des projets implique le renforcement des capacités du promoteur à présenter des projets "bancables". Le partage de risques implique le fonctionnement adéquat de fonds de garantie et de refinancement.
- **Améliorer la mise en œuvre des politiques d'investissement et de financement des PME/PMI,** en faisant jouer tout son rôle au Comité d'orientation proposé pour la nouvelle structure de promotion des investissements.
- **Mettre en place le fonds de garantie proposé au sein de la nouvelle structure (NS) et préciser ses mécanismes de fonctionnement.** Ce fonds, **financé par l'Etat, le privé, les banques et les partenaires au développement,** est placé sous le contrôle du Comité d'Orientation de la NS, qui prend les décisions d'allocation des garanties sur la base des dossiers techniques transmis par la NS, la mise en œuvre de ces décisions et la gestion transparente des allocations du fonds étant la mission du secteur bancaire. Ce dispositif doit avoir le double avantage d'éviter les risques de gaspillages et de réduire les aléas des prêts publics subissant les contraintes financières et politiques de l'Etat.
- **Elargir la présence des acteurs de la microfinance à différents secteurs économiques.** Faciliter l'élargissement des activités des organismes de microfinance par la **mise en place d'un Fonds de refinancement.**

#### 4.3. Le prix de l'électricité

4.3.1. L'éclairage est ici porté sur l'électricité, dont des études menées à travers des enquêtes d'entreprises montrent qu'elle était une source de perte de compétitivité pouvant affecter plus particulièrement les PME-PMI. Des recommandations pour le développement des autres infrastructures d'appui à la diversification ont déjà été faites lors de l'examen des besoins du développement des activités sectorielles.

4.3.2. En 1997, l'Etat Gabonais a privatisé et mis en concession les services publics de l'eau et de l'électricité au bénéfice de *Veolia Environnement*. La concession porte sur l'intégralité du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable et d'électricité au sein d'un périmètre déterminé. L'Etat conserve la possibilité, non utilisée à ce jour, d'octroyer de nouvelles concessions en ce qui concerne la seule production d'énergie électrique. Les principaux objectifs assignés au concessionnaire ont été: l'obtention des tarifs les plus bas possibles, l'autofinancement et l'équilibre du service concédé, l'augmentation progressive du taux de desserte, la qualité technique du service concédé et le maintien en bon état des équipements et ouvrages, et la gestion harmonieuse de ressources humaines.

4.3.3. La concession a permis de redynamiser les activités de la société, lui permettant ainsi d'atteindre, au cours des 10 dernières années, des taux de croissance de 5 % pour l'eau et 8 % pour l'électricité. Mais les récentes coupures d'électricité et les fortes augmentations de tarifs

ont brouillé la perception de la SEEG dans la population. De 1997 à 2007, les prix de l'électricité et de l'eau ont augmenté plus rapidement que l'indice des prix de détail à la consommation. La privatisation semble avoir produit quelques uns des effets escomptés ; mais beaucoup reste à faire. Les coupures ont mis en évidence l'urgence d'un renforcement des grands ouvrages de production et de transport de l'énergie qui sont à la charge de l'Etat.

4.3.4. A la lumière de ces constats, et vu que partout, les contractualisations partenariales entre l'Etat et le secteur privé sont difficiles à promouvoir dans la durée, en vue du développement du secteur énergétique au Gabon, il faudrait : Veiller à la capacité des parties à honorer leur cahier des charges ; Renforcer l'aptitude de l'Etat à mettre en place les investissements nécessaires ou à ouvrir le marché de la production par entrée de producteurs ; Rechercher la baisse de prix à travers l'élargissement de l'offre de la capacité nominale de production ; Mettre en place un régulateur indépendant, qui doit être un facteur d'équilibre institutionnel entre les parties : publiques et privées, consommateurs et producteurs.

#### 4.4. La fiscalité des entreprises

##### *La fiscalité formelle et le secteur privé*

4.4.1. **Le système fiscal est-il un frein au développement du secteur privé au Gabon ?** La question est rendue complexe par l'existence des régimes fiscaux spécifiques, notamment pour les secteurs du pétrole et de l'exploitation forestière, et d'exceptions autorisant des exonérations parfois très importantes. Le rôle de la fiscalité est évalué en analysant les grands types d'impôts au Gabon, et en les comparant avec ceux d'autres régions du monde. Ce rôle est précisé en examinant la « parafiscalité » qui peut modifier sensiblement le dispositif voulu par le droit. Au Gabon, cette expression englobe un ensemble de prélèvements, à la limite du droit ou illégaux, sur les agents économiques qui peuvent procéder de la volonté de collectivités locales, de directions ministérielles, ou le cas échéant, de fonctionnaires qui se livrent à des actes relevant de la corruption.

4.4.2. *L'impôt sur les sociétés (IS)*. Les entreprises ou établissements y sont assujettis. **Le taux d'imposition sur les bénéfices est de 35 %**. Ce taux s'applique au bénéfice tel que défini par le plan comptable de l'OHADA. En 2007, le taux moyen d'imposition dans le monde ressortait à 26.8 %. En moyenne, les taux européens restent les plus bas (24,2 %) comparés aux 28 % de l'Amérique latine et aux 30,1 % de l'Asie Pacifique. Dans le *Doing Business*, le Gabon est classé 107<sup>ème</sup> sur 183 pays pour ce qui est du taux d'imposition sur les bénéfices. En liaison avec **l'objectif de compétitivité, les taux en vigueur ne sont pas l'obstacle le plus redouté des entreprises en raison des exonérations nombreuses**, notamment lors des 3 premiers exercices d'exploitation, et des **conventions d'établissement qui concourent à la négociation ad hoc de cet impôt**, notamment pour les grandes entreprises. La loi de septembre 2006 précise que les PME-PMI agréées ont une exonération pendant 5 ans de l'impôt sur les bénéfices, des taxes et droits de douanes sur les intrants.

4.4.3. *La taxe à la valeur ajoutée (TVA)*. Elle est actuellement appliquée dans plus d'une centaine de pays en développement. La TVA évite toute charge fiscale sur les exportations qui grèverait la compétitivité externe. Elle a la réputation d'être un impôt présentant des qualités de neutralité économique. Elle ne pénalise pas la production pour le marché local, puisque les produits importés y sont soumis de la même manière que les produits locaux à leur entrée sur le territoire national. Elle ne pénalise pas davantage l'exportation dès lors que le pays pratique bien une taxe à taux zéro. **Le taux normal de TVA est de 18 %**. Certains produits sont



toutefois taxés à 10 % et d'autres, qui revêtent le caractère de biens de luxe, à 25 %. Le taux normal de 18 % est un peu supérieur aux taux observés dans les pays de l'OCDE comme dans les pays en développement.

**4.4.4. Les droits de porte. Les échanges intra-communautaires, du moins ceux qui donnent lieu à production au sein des pays de la CEMAC, sont exonérés de droits de douane au titre du Tarif Préférentiel Généralisé.** Les taux de droit de douane applicables aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC (Tarif Extérieur Commun – TEC) sont fixés aux niveaux suivants : Biens de première nécessité (Catégorie I) : 5 % ; Matières premières et bien d'équipement (Catégorie II) : 10 % ; Biens intermédiaires et divers (Catégorie III) : 20 % ; Biens de consommation courante (Catégorie IV) : 30 %. Dans les prochaines années, ces taux devraient être évolutifs, en relation avec l'extension du processus du libre échange international, mais également, en conséquence de la signature probable des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne.

#### *Les dérives insidieuses de la parafiscalité*

4.4.5. Le régime juridique de la parafiscalité voudrait qu'on puisse rattacher les prélèvements à des bénéficiaires. Ce n'est pas chose facile dans la mesure où il ne s'agit pas toujours de personnes morales de droit public. Par ailleurs, **toutes les taxes parafiscales n'entrent pas dans la loi de finances**, qui devrait autoriser leur recouvrement. On est donc souvent dans des situations discrétionnaires qui ne relèvent pas de l'Etat de droit *stricto sensu*. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a renouvelé sa volonté de faire disparaître ces prélèvements ou de leur donner une existence légale par une intégration *de jure* dans la loi de finances. En effet, **ces taxes sont devenues une plaie pour le secteur privé. Les opérateurs ont suggéré une incidence évaluée entre 10 % et 20 % du prix des produits.**

#### *Pour une fiscalité plus transparente et plus incitative*

4.4.6. La fiscalité au Gabon est assez largement déterminée par l'appartenance à la CEMAC. Le taux d'imposition sur les sociétés (IS) et le taux normal de TVA sont un peu élevés. Le premier pourrait être abaissé dans un contexte où d'autres rentrées fiscales permettraient de compenser les manques à gagner fiscaux. Avant de réviser le taux de l'IS, il convient d'évaluer ses impacts qui diffèrent selon les secteurs et selon l'âge des organisations. Peut-être que l'intérêt de la collectivité serait de réduire l'étendue des régimes dérogatoires en même temps que serait opérée la baisse du taux. Les incitations à l'investissement doivent être préservées, mais mieux organisées. Parallèlement, il conviendrait de s'attaquer à la parafiscalité, aux coûts de transaction induits par les manifestations de la corruption, et aux dérives bureaucratiques qui portent préjudice au développement du secteur privé.

## **5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

5.1. Cette étude a mis en évidence les fortes contraintes pesant sur le secteur privé, tout en soulignant les réformes et les actions nécessaires à une diversification de l'économie, au renforcement du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé et à une maîtrise des coûts renforçant la compétitivité des entreprises.

5.2. Pour impulser le développement des secteurs de diversification, l'étude fait des recommandations pertinentes : Mener des études sectorielles pour approfondir la recherche sur chaque filière de diversification ; Renforcer les capacités de l'administration dans le

montage de partenariats public-privé avec les opérateurs internationaux et nationaux ; Redéployer des ressources dédiées à l'éducation générale vers la formation professionnalisante ; Desserrer les contraintes de financement des entreprises par le développement de la variété des sources de financement; Développer des infrastructures d'appui à la diversification (énergie, routes...).

5.3. L'étude estime que parallèlement à ces actions, des changements institutionnels s'imposent pour accroître l'attractivité de l'économie et du secteur privé. Une simplification des structures de promotion des entreprises privées est souhaitable, en s'appuyant en particulier sur une Nouvelle structure de promotion des investissements privés et de leur financement (NS), qui pourrait être une sorte d'APIP rénovée, ainsi que sur une Chambre de Commerce renforcée. La NS serait organisée autour de trois missions fondamentales : guichet unique et information, études et services d'appui conseil, et promotion des investissements et du financement des PME et TPME. La concertation entre Etat et opérateurs privés doit être développée, en particulier dans le Comité d'orientation de la nouvelle structure, dont le statut pourrait être celui d'une « société d'économie mixte », plus à même que les autres formes juridiques de faciliter le partenariat public-privé et la transparence.

5.4. Une politique de réduction et de contrôle du coût des facteurs doit être menée. En comparaison de ce qui est observé dans la région, ces coûts sont élevés au Gabon, notamment pour le travail, le capital et l'électricité. Les ressources humaines doivent être canalisées vers les secteurs porteurs de la diversification, ce qui passe par un redéploiement des financements publics de l'éducation générale vers l'éducation professionnelle. Il faut mettre fin à l'incapacité du système financier à accompagner le développement des PME et TPME. Cette incapacité est due à des obstacles multiples : garanties insuffisantes, coût élevé du crédit, et risques élevés. Par ailleurs, la fiscalité doit être plus transparente et incitative, et les formes illégales de la « parafiscalité » combattues.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **GOVERNEMENT ET ORGANISMES NATIONAUX**

- Communiqué du Conseil des Ministres du 5 mars 2010.
- Conseil Economique et Social, *L'auto-suffisance alimentaire: un défi pour le Gabon*, février 2009.
- Direction Générale de l'Economie, Tableau de bord de l'économie, situation 2007, perspectives 2008-2009, N° 38, Aout 2008.
- APIP, Fichier statistique 2008.
- SEEG, Rapport annuel 2008 et Bilan des investissements, période 1997-2008, Veolia Environnement.
- Conseil Economique et Social, Rapport sur la commission ad hoc forêt, octobre 2007.
- République du Gabon, Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, 2006.

### **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

- BAD, Congo, Appui au climat des affaires au Congo, Projet de création de la Maison de l'entreprise, Rapport de mission, février 2010.
- BAD, Congo, Études économiques et sectorielles, Amélioration de l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, ADF/BD/IF/2009/341, décembre 2009.
- BAD, Gabon, Etude sur la diversification des sources de la croissance économique, ADB/BD/IF/2009/57, février 2009.
- BAD, Gabon, Rapport d'évaluation du projet d'expansion agricole de SIAT Gabon, secteur privé, ADB/BD/WP/2007/95, mai 2007.
- BAD, Gabon, Document de Stratégie Pays 2006-2010, octobre 2006.
- BAD, Gabon, Profil de gouvernance pays, octobre 2005.
- BAD, Gabon, Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture, juin 2005.
- BAD, Stratégie de la Banque pour le développement du secteur privé, ADB/BD/WP/2004/71, juin 2004.
- BAD, Gabon, Rapport de revue du portefeuille du Groupe de la Banque, Aout 1996.
- BAD, Projet de développement des PME, ADB/BD/WP/93/34, mars 1993.

### **AUTRES**

- Banque Mondiale, Doing Business 2010, 2009.
- PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, octobre 2009.
- Revue de PROPARCO, « Crédit et secteur privé en Afrique : évolution et enjeux », Sacerdoti, E., 2009.
- FMI-AFRITAC, Renforcement de l'administration fiscale, rapport de P. Frossat, juin 2009.
- Banque de France, Rapport Zone franc, 2008.
- Banque Mondiale, Gabon, Diagnostic sur le climat des investissements, étude FIAS, septembre 2004.
- Sites Internet : Chambres de Commerce (Cote d'Ivoire, Bénin, Mali) ; Maison de l'Entreprise (Burkina Faso) ; etc.

**ANNEXE**  
**République gabonaise. Etude sur le développement du secteur privé**  
**PLAN D' ACTIONS THEMATIQUES**

Thèmes	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Résultats attendus	Partenaires potentiels
<i><b>Diversification du système productif</b></i>				
<b>Secteur des mines et des hydrocarbures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En l'absence d'identification de nouveaux gisements de pétrole, repli structurel de l'activité pétrolière.</li> <li>▪ Problèmes inhérents à la diversification par le développement des mines : Infrastructures de base ; Capacités de négociation des PPP ; disponibilité et coûts de la main d'œuvre qualifiée.</li> <li>▪ Visibilité insuffisante sur la constitution d'un complexe pétrochimique à Port Gentil et sur la valorisation du gaz naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la qualité de la distribution de l'énergie. Améliorer les transports interne et externe de produits par l'amélioration des infrastructures.</li> <li>▪ Ecole nationale des Mines.</li> <li>▪ Utiliser le Partenariat Public Privé comme dans le secteur de l'électricité.</li> <li>▪ Développer la maîtrise des techniques de négociation internationale.</li> <li>▪ Etudier le marché du gaz et ses synergies avec le pétrole et les mines. Evaluation des conditions publiques d'aménagement pour le développement de ces activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la compétitivité en termes de rentabilité par réduction du coût réel des facteurs, et amélioration de l'efficacité du travail par la formation.</li> <li>▪ Développement de la valeur ajoutée dans la filière pétrolière et gazière permettant d'atténuer les implications du déclin de la production en volume du pétrole brut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère des Mines, Pétrole, Hydrocarbures</li> <li>▪ Ministères concernés</li> <li>▪ Assistance bilatérale internationale (Brésil, Chine, France...)</li> <li>▪ Développement des relations avec les grandes entreprises étrangères facilitant extraction et mise en marché des produits.</li> <li>▪ UE (routes, éducation), AFD, BAD</li> </ul>
<b>Secteur du bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de la transformation locale vers des produits plus élaborés. Diversification difficile car environnement concurrentiel.</li> <li>▪ Début 2010, décision du gouvernement de porter la cible de transformation à 100%.</li> <li>▪ Le coût des facteurs est relativement élevé (travail, capital, énergie, transport),</li> <li>▪ Mauvais état du réseau routier et nombreux aléas qui caractérisent l'utilisation du chemin de fer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener une étude sectorielle sur le secteur du bois et faire la radioscopie des obstacles à sa croissance.</li> <li>▪ Favoriser les groupements communautaires de petits exploitants forestiers. La responsabilité collective des engagements facilite l'octroi des prêts (BGD, Banques, Micro-finance, aides bilatérales, financements privés internationaux).</li> <li>▪ Evaluer la compétitivité et les implications sur les exportations de l'objectif de transformation locale du bois avec effet immédiat.</li> <li>▪ Rôle de la SETRAG et de la SEPBG dans la manutention et les moyens de transport.</li> <li>▪ Evaluer les conditions d'approche des marchés extérieurs et identification des partenariats internationaux.</li> <li>▪ Evaluer de façon critique le régime fiscal appliqué au secteur forestier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Desserrement des contraintes de financement en améliorant la qualité et le coût réel du travail pour les opérations de la transformation.</li> <li>▪ Amélioration des infrastructures contribuant à l'amélioration de l'efficacité des ressources humaines, en particulier l'Ecole Nationale des forêts.</li> <li>▪ Augmentation du taux de la transformation donc de la valeur ajoutée exportée à partir des essences nobles.</li> <li>▪ Etude des conséquences à court terme de l'obligation de transformation du bois exporté, et évaluation des conditions de long terme du succès de la transformation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du développement durable</li> <li>▪ Ministères concernés</li> <li>▪ Développement de partenariats avec les partenaires bilatéraux et les agences de développement (AFD, PROPARGO...)</li> <li>▪ BAD, BM, UE, etc.</li> </ul>
<b>Agriculture, agro-alimentaire et pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Depuis l'indépendance, la part du secteur agricole dans la PIB a connu une lente mais significative régression.</li> <li>▪ Les marchés locaux sont insuffisamment concurrentiels et fluides. Problèmes d'accessibilité et de développement. Le référencement des produits locaux dans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener une étude sectorielle sur ce secteur et faire la radioscopie des obstacles à sa croissance.</li> <li>▪ Surmonter les handicaps de coût des facteurs, et de sensibiliser les jeunes sur le travail dans le secteur.</li> <li>▪ Améliorer les services publics: réseau routier et autres voies de communication, fourniture d'électricité...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la production de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la pêche</li> <li>▪ Augmentation du nombre d'entreprises de nationaux dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.</li> <li>▪ Elévation de la part relative des ces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère de l'Agriculture et autres ministères concernés</li> <li>▪ AFD, PROPARGO</li> <li>▪ FAO</li> <li>▪ BAD, BM, UE</li> </ul>

Thèmes	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Résultats attendus	Partenaires potentiels
	<p>ces surfaces de vente est difficile.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'une masse critique d'entrepreneurs nationaux dans l'agriculture et dans la pêche notamment industrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les capacités nationales et régionales de formation.</li> <li>▪ Evaluer les raisons des obstacles au référencement par la distribution Améliorer les conditions d'accès des produits aux marchés, incluant le conditionnement, la conservation et la distribution.</li> <li>▪ Mettre en place des politiques et instruments de financement. Promouvoir des coopératives agricoles et associations de pêcheurs.</li> <li>▪ Développer les capacités opérationnelles du Ministère de l'Agriculture et des institutions spécialisées de recherche (CIAM, IRAF).</li> </ul>	<p>activités dans la Produit intérieur et l'emploi des nationaux.</p>	
<p><b>Secteur du tourisme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La capacité d'accueil et l'offre touristique sont actuellement faibles; le Gabon est peu programmé par les tours Opérateurs et la demande potentielle mal connue.</li> <li>▪ Compte tenu du niveau élevé des taux d'intérêt, la marge de rentabilité est en partie consommée par des frais financiers.</li> <li>▪ Les coûts salariaux sont un handicap de compétitivité significatif par rapport à d'autres zones où le tourisme est plus développé.</li> <li>▪ Le transport aérien agit sur les flux touristiques par les tarifs et par les capacités de transport.</li> <li>▪ La piètre qualité des infrastructures vers l'intérieur du pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener une étude sectorielle sur le secteur tourisme et faire la radioscopie des obstacles à sa croissance.</li> <li>▪ Mieux identifier le potentiel de demande à la fois de tourisme international et de tourisme de dérivation vu les nombreux expatriés à niveau de revenu élevé.</li> <li>▪ Concevoir un programme de développement en concertation étroite entre tous les opérateurs publics et privés sous la coordination du Ministère du tourisme.</li> <li>▪ Développer une stratégie de promotion commerciale du produit.</li> <li>▪ Evaluer le rôle et les actions particulières de l'Etat sur tout ce qui relève des services publics marchands et nom marchands.</li> <li>▪ Evaluer la qualité des incitations fiscales pour orienter les ressources sur l'industrie du tourisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la production du secteur touristique et de son impact économique en termes de contribution au PIB et d'emplois directs et indirects (artisanat, agriculture, transport...).</li> <li>▪ Aménagement du territoire dans le respect de la faune et de la flore.</li> <li>▪ Elévation des capacités de formation en personnels hôteliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministères de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme</li> <li>▪ Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).</li> </ul>
<p><b>Les structures de promotion des investissements privés et de leur financement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doing Business 2010 classe le Gabon 152ème sur 183 pays pour le démarrage d'une entreprise (158ème pour la facilité à faire des affaires) et fait état de 58 jours pour la création d'une entreprise.</li> <li>▪ Mauvaise coordination des structures d'appui au secteur privé et peu de services rendus au secteur privé pour la création et le développement des entreprises.</li> <li>▪ L'APIP est structurée autour de trois services : guichet unique ; marketing et information économique ; études et projets. Seul le guichet unique est actif et cette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recomposer le dispositif institutionnel de l'appui au secteur privé en vue de sa meilleure coordination et de la prise en charge transparente des besoins des entreprises pour leur création, développement et fonctionnement</li> <li>▪ Organiser ce dispositif autour d'une nouvelle structure (NS) de promotion des investissements privés et de leur financement, qui pourrait avoir le statut d'entreprise d'économie mixte, dotée d'un Comité d'orientation associant public et privé.</li> <li>▪ Organiser la NS autour de 3 missions : guichet unique et information, études et services d'appui conseil, et promotion des investissements et du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution du nombre de jours nécessaires pour la création des entreprises.</li> <li>▪ Augmentation des créations d'entreprises et des investissements privés.</li> <li>▪ Rapports et études permettant de mieux comprendre la dynamique de « créations/ destructions » des entreprises.</li> <li>▪ Connaissance des entreprises et des opportunités sectorielles d'investissements</li> <li>▪ Suivi évaluation adéquats du climat des affaires. La NS devient un correspondant compétent pour les discussions relatives au climat des affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Ministère de l'économie et des finances, autres ministères.</li> <li>▪ Chambre de commerce,</li> <li>▪ Organisations représentatives du secteur privé</li> <li>▪ BGD et autres Banques</li> <li>▪ Institutions de micro-finance.</li> <li>▪ Principaux partenaires au développement (BAD, AFD, Union européenne, Banque mondiale...)</li> </ul>

Thèmes	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Résultats attendus	Partenaires potentiels
	<p>appellation est abusive, car il ne fait qu'un suivi de dossier à travers une information circulant entre plusieurs administrations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'assistance de PromoGabon aux promoteurs est insuffisante et inefficace.</li> <li>▪ FAGA et FODEX ont échoué dans leurs missions et ont été supprimés en 2010.</li> <li>▪ L'insuffisance de moyens humains qualifiés et les sérieuses lacunes de la gouvernance ont rendu inefficent le dispositif d'appui au secteur privé.</li> </ul>	<p>financement des PME/TPME. La NS absorbera PromoGabon.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une unité de lieu pour le Guichet unique et la possibilité de transfert électronique d'informations avec délai de réponse valant acceptation par défaut.</li> <li>▪ Etudier les possibilités de création de Centres de l'entreprise, en tenant compte des structures existantes.</li> <li>▪ Augmenter les ressources humaines et financières que la NS pourrait obtenir ou générer.</li> <li>▪ Promouvoir les investissements et leur financement, y.c.la garantie des investissements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de la capacité d'éclairage sur le développement du secteur privé en relation avec les objectifs publics de diversification des sources de la croissance</li> <li>▪ Des services accrus d'appui-conseil aux entreprises</li> <li>▪ Effectivité du crédit aux différentes catégories d'entreprises, en particulier les PME et TPME ayant vocation à créer de la valeur ajoutée par l'emploi</li> </ul>	
<p><b>La Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et des mines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Chambre de Commerce est un établissement public, avec non-appropriation de sa gouvernance par le secteur privé. Alors que selon les statuts, son Président devrait être élu, il est en fait nommé par le pouvoir politique.</li> <li>▪ Son bilan d'activité est très modeste. Faiblesse de ses moyens humains et matériels. Pauvreté du fonds documentaire et absence d'informations précises sur les entreprises du secteur privé.</li> <li>▪ Faiblesse de son rôle de représentation interne et externe du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centrer la Chambre sur ses missions de représentation, de formation, de fourniture des services aux entreprises, d'éducation des entrepreneurs,</li> <li>▪ Organiser l'élection du Président de la Chambre par ses membres, conformément à ses statuts et appropriation de la structure par le secteur privé.</li> <li>▪ Améliorer la coordination avec les autres organismes de soutien au secteur privé, en particulier la NS</li> <li>▪ Sécuriser les moyens de la Chambre à travers les ressources publiques et la vente de services aux entreprises.</li> <li>▪ Confier à la Chambre la responsabilité d'un centre de gestion agréé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure connaissance des entreprises et facilitation de la formalisation des organisations grâce aux services permettant la tenue des comptabilités privées</li> <li>▪ Amélioration de la qualité de l'information sur les organisations et développement de l'accessibilité aux ressources financières</li> <li>▪ Amélioration de l'appui aux entreprises (information, formation professionnelle, fourniture des services aux entreprises)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministères concernés</li> <li>▪ NS et organismes d'appui au secteur privé</li> <li>▪ Organisations représentatives du secteur privé</li> <li>▪ Partenaires au développement : Union européenne, <i>Proinvest</i>, Banque mondiale, CDE, BAD, etc.</li> <li>▪ Réseaux régionaux et internationaux des Chambres de commerce</li> </ul>
<p><b>Dialogue Public-Privé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacités insuffisantes de promotion du Partenariat Public-Privé</li> <li>▪ Depuis une dizaine d'années, il n'existe plus de concertation organisée du secteur Public avec le secteur privé et les syndicats patronaux (CPG, CNPG...)</li> <li>▪ Difficulté d'avoir une vision du développement partagée entre le Public et le Privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les capacités de l'administration dans le montage de partenariats public-privé avec les opérateurs internationaux et nationaux.</li> <li>▪ Ré-institutionnaliser un dialogue au plus haut niveau avec des journées nationales annuelles de la concertation public-privé. Cette concertation devrait être relayée par les ministères techniques concernés</li> <li>▪ Identification des organismes représentatifs, en particulier des artisans et des micro-entreprises aux limites de l'informalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des Partenariats Public-Privés mieux organisés</li> <li>▪ Meilleure élaboration et compréhension de la vision du développement et existence d'une capacité d'écoute mutuelle favorable au secteur privé et à l'action publique.</li> <li>▪ Meilleure transparence et contrôle par les pairs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présidence, Ministères, Banques, NS</li> <li>▪ CGP, CNPG, autres syndicats patronaux ou représentations d'artisans, Chambre de commerce.</li> <li>▪ Grandes entreprises étrangères</li> <li>▪ Partenaires au développement, dont la BAD.</li> </ul>
<p><b><i>Réformes en faveur de la réduction des coûts des facteurs</i></b></p>				
<p><b>Facteur travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le prix nominal du travail est cher en comparaison de ce qui est observé dans la région. De surcroît, il est plus onéreux que le coût du facteur dans des pays en concurrence, notamment pour la transformation du bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluer les implications de l'augmentation du coût du facteur travail à travers l'augmentation du SMIG à 150 000 FCFA</li> <li>▪ Privilégier la contractualisation du travail en laissant au SMIG le rôle de rémunération plancher. Eviter de trop réglementer la formation des salaires.</li> <li>▪ Améliorer la productivité du travail à travers la formation et l'éducation qui élève la qualité du facteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la compétitivité du facteur travail.</li> <li>▪ Amélioration de l'emploi et réduction du chômage</li> <li>▪ Diversification accrue de l'économie et augmentation de la valeur ajoutée exportée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère du travail</li> <li>▪ Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle</li> <li>▪ Ministère Education nationale, Enseignement supérieur, Innovation et Recherche</li> <li>▪ NS, Organismes représentatifs</li> </ul>

Thèmes	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Résultats attendus	Partenaires potentiels
<b>Facteur capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accessibilité difficile et prix du capital élevés qui compliquent la possibilité d'utilisation de technologies efficaces et compromettent la compétitivité des productions exposées à la concurrence interne et externe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéployer des ressources dédiées à l'éducation générale vers la formation professionnelle, en tenant compte des besoins des processus de diversification.</li> <li>▪ Desserrer les contraintes de financement des entreprises notamment celles affectant les PME et TPME, par le développement de la variété des sources de financement, y compris la micro-finance.</li> <li>▪ Evaluer les besoins de financement et l'importance de la frustration des entreprises dans l'accès au capital, y.c. phénomènes d'auto-sélection.</li> <li>▪ Réduire les risques du créancier: amélioration du climat institutionnel, développement des mécanismes de coresponsabilité solidaire.</li> <li>▪ Développement de la micro-finance en faveur des petits producteurs ; Développement d'un Fonds de refinancement de la micro-finance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relâchement de la contrainte financière du secteur le petite et moyenne entreprise et possibilité d'accéder à des technologies permettant d'améliorer la compétitivité des productions locales.</li> <li>▪ Rôle de la BGD dans la capacité à se substituer aux précédents organismes publics (FODEX, FAGA)</li> </ul>	<p>du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaires au développement, dont Banque mondiale, BIT</li> <li>▪ Ministère des finances et autres ministères concernés</li> <li>▪ NS, Banque gabonaise de Développement, autres banques et institutions de microcrédit</li> <li>▪ Organismes de soutien au secteur privé</li> <li>▪ Partenaires au développement dont BM, AFD, BAD, BEI, FMI, etc.</li> </ul>
<b>Electricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de la capacité nominale de production</li> <li>▪ Prix relativement élevé de l'électricité</li> <li>▪ Pratique du délestage</li> <li>▪ Insuffisance des autres infrastructures d'appui à la diversification r (énergie, transports, télécommunications...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elargir la capacité nominale de production électrique, éventuellement par la mise en place de PPP notamment pour la production d'énergie</li> <li>▪ Mobiliser les PPP de financements, y compris à la Bourse</li> <li>▪ Développer des autres infrastructures d'appui à la diversification répondant aux besoins des activités sectorielles (énergie, transports, télécommunications).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse réelle du prix de l'électricité</li> <li>▪ Diminution des délestages</li> <li>▪ Augmentation du volume de la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques et autres ministères concernés</li> <li>▪ Partenaires au développement, dont AFD, PROPARCO, BAD, BM</li> <li>▪ SEEG</li> </ul>
<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux théorique d'imposition des bénéfiques relativement élevé, diminué par de nombreuses dérogations.</li> <li>▪ Pratique des exonérations et des conventions d'établissements négociées, dans certains secteurs par entreprise</li> <li>▪ Importance de la parafiscalité « informelle » qui constitue un facteur de limitation de l'action publique pour l'amélioration du climat des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envisager la baisse de l'IS dans un cadre de compensation avec la suppression de certaines exonérations et négociations non transparentes en matière de fiscalisation des bénéfiques.</li> <li>▪ Envisager la baisse du taux normal de TVA quand la situation fiscale le permettra.</li> <li>▪ Etude de l'importance de la parafiscalité et de ses implications pour les entreprises des différents secteurs</li> <li>▪ Analyse des coûts/avantages des incitations fiscales en sachant que 60% à 80% des entreprises créées dans l'année meurent chaque année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compétitivité internationale des entreprises et plus grande transparence du système fiscal par réduction de la dichotomie sectorielle entre les secteurs formel et informel</li> <li>▪ Reprise de l'initiative par l'Etat dans l'impact de la fiscalité sur la compétitivité des affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministères des finances et du budget, de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme</li> <li>▪ NS</li> <li>▪ Organisations représentatives du secteur privé</li> <li>▪ FMI</li> <li>▪ Partenaires au développement dont Banque mondiale, BAD.</li> </ul>